

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 22 JUIN 2023*

**DELIBERATION N° 2023-08**

**Approbation du Procès Verbal du CA du 23 mars 2023**

Le vingt-deux mars deux-mille-vingt-trois à quinze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni à nouveau (le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du quatorze juin) sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du quinze juin deux-mille-vingt-trois.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Anne-Marie THOMAS – Com.Com. Grand Chambord
Catherine GAY – Région Centre-Val de Loire	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Benjamin VIRELY – ARB Centre-Val de Loire	

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Jean-Claude BROSSIER – CESER
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	

POUVOIRS

Néant

7 administrateurs votants présents.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 14 juin 2023, le conseil d'administration réuni à nouveau le 22 juin peut délibérer valablement sans quorum.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,**

**VU le Code Général de la Fonction Publique,**  
**VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,**  
**VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,**

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

### Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 23 mars 2023 transmis aux membres du CA,

### Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme

Le Président de séance



Monsieur Jean-François BRIDET

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 23 MARS 2023**

**ETAIENT PRESENTS :**

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire

Anne BESNIER, Région Centre-Val de Loire

David JACQUET, Région Centre-Val de Loire

Régine FLAUNET, Région Centre-Val de Loire

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité

Johnny CARTIER, DREAL Centre-Val de Loire

Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire

Christian GATTEFIN, Département du Cher

Caroline SAMYN, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE

Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Michel PRÉVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire

Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Union Régionale des CPIE

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Néant

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire

EXCUSÉS :

Catherine GAY, Région Centre-Val de Loire

Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Olivier BEATRIX, Région Centre-Val de Loire

Thomas MÉNAGÉ, Région Centre-Val de Loire

Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

Romain MERCIER, Région Centre-Val de Loire

Rémi POINTEREAU, Région Centre-Val de Loire

Constance DE PELICHY, Région Centre-Val de Loire

Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité

Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité

Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité  
 François JOUBERT, Office français de la biodiversité  
 Oriane LE PORT, Office français de la biodiversité  
 Sandrine CADIC, DREAL Centre-Val de Loire  
 Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire  
 Marie-Line CIRRE, Département du Cher  
 Évelyne DELAPLACE, Département d'Eure-et-Loir  
 Hervé BUISSON, Département d'Eure-et-Loir  
 Patrice BOIRON, PNR Brenne  
 Gilles CLÉMENT, Communauté de communes Grand Chambord  
 Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord  
 Jean-Paul IMBAULT, Ville d'Orléans  
 Capucine FEDRIGO, Ville d'Orléans  
 Christophe POUPAT, Office National des Forêts  
 Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire  
 Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire  
 Lénäïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire  
 Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire  
 Patrick ROUX, Union Régionale des CPIE  
 Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture  
 Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire  
 Florent MASSON, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire  
 Alain MACHENIN, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire  
 Aude BOURON, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire  
 Julien PROSPER, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire  
 Dominique TINSEAU, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire  
 Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière  
 Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire  
 Jean-Claude BROSSIER, CESER  
 Olivier DUCARRE, Région Centre-Val de Loire  
 Estelle MÉNAGER, Département d'Eure-et-Loir  
 Cyrielle MERCIER, Département d'Eure-et-Loir  
 Frédéric BRETON, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire  
 Julien LEVRAT, GRAINE Centre-Val de Loire  
 Mellie GRATEAU, URCPPIE  
 Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire  
 Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire  
 Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire  
 Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire  
 Marion POIRÉ, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS : aucun

**15 présents votants ; 0 pouvoirs.**

**Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.**

Jean-François BRIDET introduit ainsi la séance puis présente l'ordre du jour.

*« Après la Journée mondiale de l'eau hier, la dernière communication du GIEC avant-hier, s'ensuit une nouvelle mobilisation sociale pour sauvegarder certains droits à la retraite. Prendre soin du vivant c'est prendre soin aussi des humains. Tout ceci incite à ne surtout pas relâcher les efforts menés au sein du collectif. »*

## 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

Délibération

Le Procès-verbal du conseil d'administration du 24/11/2022 remis aux membres (**annexe 1**) est proposé à l'adoption.

**Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 24 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.**

*15 voix « pour ».*

## 2. Programme d'actions

### 2.1. Présentation des principaux projets en cours

Information

*Les principaux projets en cours d'élaboration par l'équipe ce début d'année ont été partagés dans le mémo. Le Conseil d'administration est l'occasion de poser les questions souhaitées sur ces projets, et de revenir plus précisément sur 2 d'entre eux : l'appui demandé par la Région à l'ARB pour accompagner les bassins de vie et les EPCI dans la démarche de conception des futurs Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) et les suites du séminaire interne qui s'est tenu en janvier sur la mobilisation citoyenne.*

#### Axe 1 : Accompagner les acteurs dans les territoires

##### **Territoire engagé pour la nature (TEN) : les nouveaux lauréats**

La campagne 2022 de candidature à la reconnaissance TEN s'est conclue par le dépôt de 12 dossiers :

- 2 demandes de renouvellement par des collectivités reconnues en 2020
- 10 nouvelles candidatures

10 d'entre elles ont été retenues par le collectif régional TEN, ce qui porte le nombre de collectivités reconnues à 36 en Centre-Val de Loire. La carte de localisation des collectivités reconnues est en **annexe 2**.

Dans le cadre de l'animation 2023, il est proposé aux collectivités reconnues un cycle de 4 webinaires au printemps sur les thématiques suivantes :

- 3 avril : les espèces végétales exotiques envahissantes en partenariat avec la Conservatoire d'espaces naturels CVL
- 18 avril : le fonds vert avec la DREAL
- 16 mai : les services civiques en partenariat avec Familles Rurales CVL et France Nature Environnement CVL
- 4 juillet : le programme Nature 2050 en partenariat avec la CDC Biodiversité.

A noter que les communes membres des EPCI reconnus sont également invitées à participer à ces webinaires afin de créer / renforcer les dynamiques biodiversité dans ces intercommunalités.

En complément, une cérémonie de remise des diplômes associée à une visite inspirante se tiendra le 25 mai, ainsi qu'un projet de journée technique à l'automne (thème et localisation à définir).

Le prochain appel à candidature pour les collectivités souhaitant être reconnues sera ouvert du 15 juin au 15 décembre prochains, avec l'organisation d'un webinaire de présentation de TEN en septembre.

## Animation territoriale « solutions fondées sur la nature » : les accompagnements réalisés

Voici des travaux en cours ce début d'année, illustrant la nature des contributions et de l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du Life ARTISAN :

- Accompagnement sur le ruissellement de coulées de boue sur la commune Garancières-en-Drouais (28). L'objectif est d'identifier les leviers d'actions pour la commune et les dispositifs d'accompagnement accessibles pour monter des projets sur cette problématique. Le groupe de travail mis en place rassemble : chambre d'agriculture 28, agglomération de Dreux, gestionnaire de l'aire d'alimentation de captage, AESN, ARB ;
- Travail en cours avec l'ADEME pour cadrer la gouvernance sur l'adaptation au changement climatique (qui mène quoi, aller vers une vraie transversalité, faciliter les choses). Cette réflexion est conduite avec l'ADEME, la DREAL, la Région, l'ARB ;
- Conception en cours d'un module de formation du CNFPT sur les SFN orientées Eau, avec l'OFB national, le CNFPT, l'ARB.

## Animation des acteurs économiques, suite de l'étude 2022 sur « biodiversité et entreprises »

La réflexion conduite en 2022 pour identifier « le qui fait quoi ? » sur la biodiversité parmi les acteurs économiques, a permis de disposer d'un état des lieux régional éclairant et d'envisager le juste positionnement de l'ARB.

Des discussions sont en cours avec la direction de l'économie de la Région et l'OFB pour voir si des financements spécifiques peuvent être envisagés pour disposer d'un poste ciblé sur cette animation des acteurs économiques en faveur de la biodiversité. L'objectif est de pouvoir tester sur 2 ans une animation permettant :

- **Sensibilisation des acteurs économiques** : processus de sensibilisation notamment de l'Université des développeurs, s'appuyant sur des chiffres régionaux, des exemples concrets de l'interaction entre entreprises et biodiversité, des pistes d'actions opérationnelles pouvant être engagées (avec retour d'expériences d'entreprises déjà engagées). Et en ayant toujours en focale les bénéfices attendus pour l'entreprise, la qualité de vie au travail pour ses salariés, sa clientèle, sa notoriété (dont l'attractivité pour les nouveaux salariés), le sens de son activité.
- **Biodiv'Tour entreprises** : sur le même modèle que le « Biodiv'Tour collectivités », proposer des visites d'entreprises à des groupes auto-constitués d'autres entreprises pour partage d'expérience. Différentes thématiques peuvent être envisagées.

Voici une liste indicative de thématiques qui pourraient être proposées : gestion des espaces extérieurs (végétalisation, désimperméabilisation, gestion du pluvial...), gestion du bâti (végétalisation, lumière, matériaux...), biodiversité dans la RSE, gestion de l'eau (infiltration à la parcelle, économies d'eau...), l'implication des salariés (formation, contribution active par exemple avec verger ou potager participatif...), process global (cahiers des charges, approvisionnements, commercialisation, norme ISO)...

- **Financements** : veille des appels à projets et des financements mobilisables par les entreprises, mise à disposition sur le Portail d'un « catalogue » de projets en faveur de la biodiversité situés en région pouvant être soutenus, organisation de formations sur le financement privé auprès des entreprises, organisation de formations sur le mécénat auprès des associations naturalistes pour qu'elles maîtrisent les modalités pratiques

## Contrats territoriaux de la Région : réflexion en cours pour un accompagnement par l'ARB des bassins de vie et EPCI pour projets en faveur de la biodiversité

Les récentes évolutions votées par le Conseil régional dans le cadre de ses contrats territoriaux avec les Pays, PETR, Agglomérations, comprennent notamment le passage de 5 à 10% des enveloppes contractualisées devant être fléchées sur des actions en faveur de la biodiversité.

Le Conseil régional sollicite l'ARB pour du conseil renforcé auprès des acteurs publics au regard de cette évolution majeure des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST). Il s'agit pour l'ARB de contribuer fortement à la sensibilisation et l'accompagnement des territoires afin que :

- Au gré du calendrier de révision des contrats, toutes les collectivités prennent pleinement conscience des enjeux à l'échelle de leur territoire, et passent à l'action ;
- Des programmes d'action volontaristes en adéquation avec les particularités des territoires émergent lors de la signature des CRST avec les EPCI qui seront désormais les signataires.

Cette sollicitation est cohérente avec les missions confiées à l'ARB lors de sa création. A moyens constants, elle suppose cependant une réflexion fine pour voir ce que l'équipe actuelle serait en mesure de réaliser, et les projets pour lesquels il conviendrait de reporter notre action voire de se retirer (notamment le dispositif national Territoire Engagé pour la Nature, dont la portée chiffrée 4 ans après le début de son déploiement en Centre-Val de Loire, est de 36 collectivités volontaires reconnues, représentant 197 communes « touchées » sur les 1758 communes et 80 EPCI que compte la région).

A noter que le nouveau cadre d'intervention de la Région va entrer en vigueur en juillet prochain et nécessitera dès le second semestre 2023 un accompagnement dédié des premiers territoires.

### **L'avancée de la réflexion est présentée en séance pour échange avec le conseil d'administration.**

*Cette sollicitation de la Région, à moyens constants pour l'ARB, a pour objectifs :*

- **d'améliorer l'identification et la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité à l'échelle des bassins de vie**
- **de généraliser la sensibilisation sur les territoires**
- **d'accompagner les EPCI signataires des CRST pour l'émergence de projets à 3 ans**
- **d'orienter les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs**

*La contractualisation va s'échelonner entre 2024 et 2028 pour la majorité du territoire régional, avec des pics lors de 2 années charnières.*

*Présentation de la carte par bassin de vie des différents temps de concertation envisagés entre 2024 et 2029. .*

*A ce stade des échanges, les besoins identifiés et les propositions à étudier sont les suivants :*

- *Contribution à la **conception de webinaires** (en cours)*
- *Conception de **fiches « types » sur les enjeux***
- *Conception d'une **BAO dédiée** (typologie d'actions, valorisation retours d'expérience...)*
- *Animation de la **fresque de la biodiversité ?***
- ***Identification des enjeux** et axes de travail prioritaires par bassin de vie (quelle matière disponible pour l'ARB ?)*
- *Appui aux collectivités / porteurs de projets*

*Pour répondre à cette sollicitation, des désengagements ou des réorientations sont à envisager dans les missions de l'ARB. Voici ceux qui ont été repérés et qui sont soumis à réflexion :*

- *L'animation du Comité des financeurs. Demande conjointe Etat/Région avec des temps plus ou moins importants en fonction des années*
- *La coalition COP sur la compensation carbone régionale*
- *TEN : contribution minimale aux travaux nationaux*
- *Mettre à profit des fiches CRST les travaux de la coalition zones humides*
- *Réorienter les journées prévues pour l'accompagnement des collectivités (Life ARTISAN) au profit des bassins de vie*

*Ces désengagements ou réorientations permettent de libérer au plus 1/3 d'ETP. Or, la sollicitation de la Région correspond à 1 ETP. D'autres désengagements sont donc nécessaires pour pouvoir y répondre. L'ensemble des postes des 6 chargés de missions sont en cours d'examen, sachant toutefois*



que certains postes comportent des missions socles qu'il est impossible de supprimer c'est à dire qu'ils apportent la matière pour mener les travaux d'animation sur les territoires

Cette sollicitation qui se déploierait au cours des 6 prochaines années est particulièrement intéressante car en cohérence avec les missions confiées à l'Agence. Elle serait nécessairement suivie de programmes d'actions volontaristes dans les territoires.

Il est rappelé que dans le cadre des contractualisations, la Région réserve 40 M€ aux EPCI pour les actions en faveur de la biodiversité.

A moyens constants, des choix s'avèrent nécessaires pour dégager 1 ETP. Qu'est-il possible d'interrompre ?

- L'animation TEN ? Dispositif national intégré dans la SNB 2030, 36 collectivités reconnues en 2023, représentant 197 communes
- Possibilité de reconnaissance TEN pour les EPCI signataires d'un CRST ?

Cette présentation a pour objectif de recueillir dans un premier temps les ressentis, les suggestions des administrateurs. Les décisions seront validées dans un second temps lors du conseil d'administration suivant.

FNE Centre-Val de Loire exprime sa satisfaction de l'augmentation à 10% (au lieu de 5%) et de la non fongibilité de la part réservée à la biodiversité dans les CRST. L'association a travaillé sur des propositions (fiches). Certains points essentiels proposés restent à intégrer. Cette mission peut être confiée à l'ARB dans son ensemble c'est-à-dire avec toutes les structures qui la composent. FNE Centre-Val de Loire tient à participer à cette mission. L'association a déjà des relations bien établies avec les Pays : IBC, climat 2030, objectif mares...

Le Cen CVL partage également la satisfaction de l'augmentation à 10% qui représente une réelle volonté de la Région d'élargir, au-delà de la stratégie régionale et des réserves naturelles régionales, l'intervention en faveur de la biodiversité. En revanche, une telle ambition à moyens constants pose question. Devoir renoncer à certaines missions pour pouvoir en intégrer une nouvelle signifie au final qu'on ne fait pas plus. Les enjeux diffèrent selon les Pays mais ils sont globalement bien identifiés (par exemple dans le SRCE notamment pour les TVB). Travailler à l'échelle d'un EPCI au lieu du Pays implique de démultiplier les contacts à accompagner. Un frein potentiel notamment pour les maîtres d'ouvrage associatifs est l'absence d'éligibilité de l'ingénierie dans les CRST.

L'URCPIE questionne sur le niveau d'accompagnement : Pays, EPCI, communes ? Et quel niveau d'intervention est attendu ?

Le Président précise que les Pays sont toujours présents dans les CRST mais que les EPCI reprennent une place plus opérationnelle dans la contractualisation. Ce sera donc les EPCI qu'il s'agira d'accompagner, avec des différences notables entre certaines structures très outillées et d'autres faiblement dotées. L'accompagnement sera à adapter, plus ou moins opérationnel, en fonction de la structuration de l'EPCI.

La Région souligne l'objectif affiché de faire émerger plus de projets dans la biodiversité. L'ARB devra opérer bien sûr avec les partenaires, qui ont déjà les réseaux, et non pas à leur place. En restant à moyens constants, il s'agit non pas de faire moins, mais de réorienter vers davantage d'efficacité.

La DREAL ne voit pas d'inconvénient à libérer du temps sur l'animation du Comité des financeurs au profit d'un accompagnement des territoires pour orienter sur les différents dispositifs financiers existants : ex déploiement du fonds vert. Cette année 9 millions d'euros de crédits sont mobilisables en région sur le volet « Renaturation en ville et biodiversité ».

Un désengagement complet de TEN semble difficilement envisageable. Un équilibre entre la mobilisation sur les CRST et sur TEN reste à définir.



*La suppression de la veille réalisée sur les appels à projets et sources de financements fait partie de la réflexion en cours sur la réorganisation des missions pour libérer 1 ETP sur les CRST.*

*80 EPCI – coût annuel d'1 ETP : environ 80 000 €, soit 1 000 € par EPCI. Le financement d'un poste d'animation pourrait être justifié pour le déploiement d'une politique ambitieuse.*

*Une vigilance est toutefois à garder car le financement des postes d'animation (animation générale, contrats locaux de santé...) est en diminution dans les CRST, un tel financement pourrait être mal perçu ou mal interprété.*

*Le cadre d'intervention général de la Région concernant les CRST va entrer en application en juillet. Les réflexions devront avoir avancé à cette échéance.*

*L'OFB indique qu'aujourd'hui il n'est pas envisageable pour eux de reprendre l'animation du dispositif TEN, comme c'est le cas dans certaines régions. La DR OFB se recentre sur ses missions et n'a pas les moyens de se relancer dans l'animation de TEN de manière significative.*

*La réflexion est à poursuivre avec l'OFB et la Région sur les possibilités de financement d'un poste. D'après les éléments de référence de l'OFB une subvention pour l'animation est envisageable. A étudier également les possibilités sur le fonds vert.*

*La difficulté à laquelle est confrontée l'ARB de devoir dégager du temps pour l'animation des CRST va concerner également les structures membres et partenaires qui participeront à l'accompagnement des territoires.*

*Ce projet est encore au stade de la réflexion et reste à affiner, notamment avec la Direction de l'Aménagement du territoire sur les attendus. Si l'ARB doit réaliser cet accompagnement, il ne s'agira nullement d'être dans de l'assistance à Maitrise d'ouvrage, mais de partager sur les enjeux, d'aiguillonner pour inciter à agir par rapport aux axes qui semblent majeurs, de donner des idées...la mise en œuvre pourra être de nature et d'envergure très diverses selon les moyens dont disposent les EPCI.*

*Les fiches types sont des fiches actions qui seront mises à disposition des territoires et pourront se décliner selon leurs enjeux spécifiques. L'objectif n'est pas d'apporter une réponse unique sur tous les sujets mais de permettre la mise à disposition de supports en appui aux collectivités. Comme par exemple la boîte à outils végétalisation mise en ligne l'année dernière qui apporte nombre de solutions.*

## **Biodiv'Tour**

Les premières visites thématiques du Biodiv'Tour sont programmées et les collectivités s'inscrivent pour y participer, en voici le calendrier :

- 12 avril, COMPLET : Cours de récréation, cantines, pour des écoles résilientes ! - Olivet (45)
- 4 mai : Gestion écologique des cimetières, pour un retour du vivant ! - Luisant (28)
- 10 mai : Agir pour la biodiversité dans une petite collectivité en toute transversalité ! - Chârost (18)
- 23 mai : Restaurer une rivière et des zones humides, c'est utile pour le climat ! - St-Martin d'Auxigny (18)
- 07 juin : Du bocage au bois-énergie, miser sur la biodiversité ! - Marçais (18)
- 13 juin : Gérer des espaces naturels avec le pâturage ! - Dreux (28)
- 15 juin : Coconstruire les projets biodiversité, un enjeu de la participation citoyenne ! - Tours (37)
- 20 juin : Eteindre l'éclairage public, une idée lumineuse ! - Bourges (18)

D'autres dates de visites sont possibles en lien avec les disponibilités. La communication autour de ce dispositif est essentielle pour susciter ce qui facilitera le passage à l'action.

## Axe 2 : Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité

### Portail de la biodiversité

Continuellement enrichi, le Portail compte de plus en plus de ressources à l'attention de tous les publics. A noter la récente publication de la page sur les tourbières à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. Cette page aborde le sujet de manière détaillée (particularités des tourbières, les différentes typologies de tourbières, des exemples en Centre-Val de Loire, les espèces qui les caractérisent, les services écosystémiques rendus, les menaces qui pèsent sur ces milieux et comment agir).

Des productions conséquentes sont en cours de publication ou de rédaction, avec notamment :

- Le dossier thématique climat et biodiversité (conçu et rédigé par l'ARB, en cours de mise en ligne) ;
- Le dossier thématique crues et inondations (à l'initiative de la Fédération des maisons de Loire ; en cours de conception en lien avec FNE CVL, l'EPTB Loire, l'AELB, la FML, l'ARB) ;
- Différents portraits de techniciens et animatrices nature.

A noter que la lettre d'information est le bon moyen de visualiser les actualités et publications.

### Organisation du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » et du jeu concours de lancement du Portail

Comme chaque année, le mois de la biodiversité "Naturellement dehors !" donne rendez-vous à tous, du 15 mai au 15 juin, avec de nombreuses animations partout en région.

L'ARB invite les habitants, les collectivités, les associations, les entreprises à se mobiliser pour la biodiversité. De nombreux formats sont proposés par les différents contributeurs (sorties nature, conférences, ciné-échanges, expositions...).

Pour cette nouvelle édition, du fait du dysfonctionnement du site Découverte nature du Conseil régional, l'ARB a cherché un système de substitution. Les animations sont ainsi à enregistrer sur la plateforme « J'agis pour la nature » de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) avec laquelle un partenariat a été mis en place pour cet événementiel.

Un webinaire explicatif (2 dates au choix) a été proposé aux acteurs souhaitant participer, de façon à disposer des modalités pratiques pour pouvoir effectuer la saisie des formats proposés et comprendre le fonctionnement global de la plateforme.

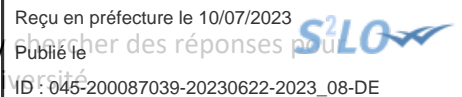
Un événement ARB est en cours de conception en partenariat avec l'Université d'Orléans qui organise à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité le 22 mai une programmation spécifique dédiée aux étudiants.

Plusieurs pistes sont envisagées : l'utilisation de notre exposition « La biodiversité et nous », une conférence participative pour laquelle des contacts sont en cours avec Patrick Scheyder et le metteur en scène de la Fabrique Opéra Val de Loire, Quentin Delépine.

Les projets d'animations sont à communiquer à Pauline d'Armancourt d'ici le 5 avril pour saisie ensuite sur « J'agis pour la Nature ».

Le Jeu-concours autour du Portail de la biodiversité « La biodiversité en jeu ! » va également être renouvelé, avec implantation des supports dans les 6 préfectures départementales. L'objectif reste

identique : faire connaître le Portail de la biodiversité en incitant à aller y participer au jeu-concours. Il sera ouvert pendant tout le Mois de la biodiversité.



### Axe 3 : Connaître et observer la biodiversité

#### Elaboration d'un guide « semer local »

Ce guide à l'attention des professionnels est en cours de définition avec un groupe de travail regroupant les acteurs de référence (CRA, semenciers, FRC, CBNBP, Hommes et Territoires, CDPNE, Département 41).

Il s'agit d'identifier les espèces à recommander pour « semer local », afin de répondre aux besoins dans 2 situations différentes :

- La renaturation écologique
- Les besoins liés aux activités agricoles

Les travaux initiés en 2022 doivent permettre la conception du guide cette année. La mise en forme devrait être externalisée en fin d'année.

#### Publication de nouvelles productions

Plusieurs indicateurs régionaux seront actualisés au cours de l'année en fonction de la disponibilité des données : *agriculture biologique, éducation à l'environnement, flux d'artificialisation, biodiversité domestique*. Et toujours selon disponibilité des données, la conception d'un indicateur sur les prairies sera engagée.

Une infographie est en cours de réalisation sur la biodiversité régionale pour disposer des chiffres clés de l'état des lieux notamment. Et la production d'un livret est en cours de réflexion / réalisation sur la liste des plantes grimpantes pouvant être préconisées pour les plantations sur le bâti.

Le *Panorama 2022* reprenant les principaux chiffres de l'année a été publié en février, ainsi que l'indicateur sur les espèces exotiques envahissantes (travail réalisé par le pôle flore & habitats), et l'indicateur sur l'occupation des sols grâce aux données de la statistique agricole annuelle produites par la DRAAF. Une page dédiée à cette première cause d'effondrement de la biodiversité a été rédigée sur le Portail (page destructions des espaces naturels dans Comprendre).

En dehors des travaux de l'ORB, est également programmée la conception/publication des supports suivants : feuillet régional ARTISAN selon le modèle national, fascicule et carte postale relatifs à la boîte à outils « Végétons ! », carte postale relative au guide « Planter local », fascicule sur le Biodiv'Tour.

**L'ensemble de ces publications sont ou seront à retrouver sur le Portail de la biodiversité, voire feront l'objet d'une édition papier.**

### Axe 4 : Animer le collectif ARB

#### Suite du troisième séminaire interne sur « la mobilisation citoyenne »

*La participation à ce séminaire peut être qualifiée de réduite : 43 inscrits, 33 participants dont 11 personnes Equipe + prestataire AMO.*

*Beaucoup de matière a été recueillie. Elle a notamment permis lors du dernier Comité technique d'enrichir la stratégie 2024-2027 de l'ARB.*

En synthèse, les ateliers proposés lors du séminaire pour échanger sur les actions à déployer ont permis d'envisager les pistes suivantes :

- **Atelier « Etude sur les publics, en lien avec les acteurs des sciences humaines et sociales, d'aboutir à l'écriture d'un récit et orienter les futurs formats et animations »**
  - L'approche sociologique est jugée intéressante, car ignorée pendant longtemps et doit permettre de mieux identifier les leviers pour donner envie d'agir
  - Cette étude pourrait relever des travaux de l'ARB, les associations pouvant ensuite porter le récit défini
  - A partir du récit « générique », définir des déclinaisons par composante de la société
  - Nécessité d'identifier les acteurs clés avec lesquels travailler (ne pas hésiter à solliciter experts nationaux)
  - Repartir de travaux existants pour être efficace (à définir), ne pas s'engager dans une étude longue
  
- **Atelier « Concevoir des formats mêlant art/culture et nature »**
  - Nécessité d'être dans la nature pour ces formats, la nature ne peut être « virtuelle »
  - Les acteurs clés avec lesquels travailler : « grands » sites culturels de la région, DRAC, des résidences d'artistes, des associations sportives
  - Mettre en place un partenariat avec un festival existant permettant par exemple de collecter le bénéfice des éco-cup au profit d'un projet en faveur de la biodiversité, voire de concevoir un spectacle mettant en avant la nature. Rôle de facilitation et de valorisation de l'ARB dans ce cadre
  - Instaurer un RDV annuel en région au cours duquel le collectif ARB proposerait des animations art-culture/nature. Rôle de coordination de l'ARB pour la programmation et la communication
  - Créer un support mobile mêlant culture scientifique et biodiversité/culture régionale (cabinet de curiosité, spectacle musical en plein air...), qui serait ensuite mis à disposition des publics comme l'exposition « La biodiversité et nous »
  
- **Atelier « Fresque de la biodiversité »**
  - Idée motivante que de proposer de « fresquer »
  - Public cible : les décideurs, les élus
  - Idée d'un rdv régulier pour générer une participation « virale »
  - Rôle de l'ARB à définir en fonction des modalités de l'association nationale qui a conçu et porte cet outil : fresqueuse ? organisatrice de fresques ? partenaire des lieux accueillant des fresques ? formatrice de fresqueurs ? référent régional sur la fresque ? membres du collectifs fresqués par l'ARB ? Les échanges intervenus depuis tendent vers un rôle de fresqueuse et de diffusion de cet outil
  
- **Atelier « Offre de service pour les collectivités »**
  - Former les élus et techniciens des collectivités pour qu'elles sensibilisent/mobilisent ensuite leurs habitants
  - Finaliser la conception du défi de la biodiversité et le déployer, les membres étant à la réalisation auprès des collectivités
  - Créer une boîte à outils à destination des collectivités leur permettant de disposer de supports « clé en main » : articles pour les bulletins municipaux, défi, fresque...
  - Capitaliser les actions de mobilisation réalisées lors des IBC/ABC pour s'en servir d'exemple et retenir les formats qui marchent
  - Intégrer dans chaque journée technique organisée par l'ARB un atelier sur la mobilisation citoyenne au regard de la thématique du jour

A plusieurs reprises pendant le séminaire, les rôles de l'ARB et de ses membres ont été envisagés de la façon suivante :

- Un positionnement de conception, coordination, communication pour l'ARB concernant les projets envisagés ;

- Un rôle de déploiement et de mise en œuvre opérationnelle par les membres des formats définis, des outils conçus.

Les membres du comité technique ont également rappelé la différence notable de temps passé si l'on s'investit dans la préparation des séminaires internes ou si l'on est juste participant le jour J ; et qu'il est important que les membres de l'ARB contribuent et s'investissent chacun leur tour.

**Le groupe de travail qui a conçu ce séminaire a été réuni pour échanger à partir de la matière recueillie afin d'identifier d'éventuelles priorités**, et ce en tenant compte des moyens humains mobilisables. **Les échanges ont fait ressortir les éléments suivants :**

- Nécessité d'être dans l'action, et pour ce faire tester un format du type de celui envisagé avec une enseigne, un festival ou un événement sportif
- « Faire culture » de la nature
- Être volontariste en s'orientant vers des formats qui permettent de toucher le plus possible de personnes, pourquoi pas à partir d'un panel citoyen à acculturer pour recueillir ensuite ses propositions
- Travailler la question du récit qui est une composante essentielle des futurs travaux, pour que nos interlocuteurs s'emparent du message et que les publics soient touchés en fonction de leurs centres d'intérêt
- Donner au groupe de travail une feuille de route à partir des échanges du conseil d'administration, pour se donner des objectifs concrets

**A partir de ces éléments synthétiques, il a été proposé au conseil d'administration d'échanger en séance sur les priorités qui ressortent, les possibilités d'implication des membres dans ces travaux du collectif...**

*Ce qui est proposé devra être réalisé à moyens constants. Qu'est-ce qui est envisageable pour le collectif dans ce cadre ?*

*Concernant l'atelier 3 « Partenariat avec les grandes enseignes », tenir compte du groupe de travail qui s'est constitué à Dev'Up sur la transition écologique en direction des entreprises et de l'économie sociale et solidaire. Un échange serait envisageable avec ce groupe qui comprend des représentants de la Chambre des métiers, du MEDEF etc...*

*Les échanges en cours actuellement avec la direction de l'Economie de la Région et l'OFB consistent à faire participer activement l'ARB aux travaux initiés par Dev'Up, notamment sur la sensibilisation de l'université des développeurs. En effet, 300 développeurs sont en relation directe avec les entreprises pour des projets d'implantation, de déploiement d'emprise foncière...et ils n'ont pas de formation sur les préoccupations liées à la biodiversité. Le groupe se réunit environ tous les 2 mois.*

*La Région, en termes de priorité, se positionnerait davantage sur l'offre d'accompagnement en direction des collectivités locales.*

*Une approche quantitative pourrait être intéressante par rapport aux objectifs à atteindre. Cela permettrait d'évaluer les résultats (atelier 1 : étude sociologique et écriture d'un récit).*

*L'ARB ne peut pas s'engager sur plusieurs projets. Il est envisagé le recrutement d'un.e apprenti.e en communication pour libérer du temps sur le poste de Pauline d'Armancourt « Mobilisation citoyenne et communication ». Toutefois, le recours à un.e apprenti.e demande du temps de formation et d'encadrement à lui consacrer en contrepartie de son implication dans la structure.*

*L'URCPIE estime très important d'élargir le public au maximum. L'idée de travailler avec de grandes enseignes est une bonne approche pour toucher un plus large public.*

*Il serait intéressant de se rapprocher de Delphine Benassy, vice-présidente du Conseil régional à la culture et au tourisme, afin d'associer des chantiers nature aux grands événements organisés par la Région, qui toucheraient notamment le public jeune.*

*Concernant les publics jeunes, la DRAAF indique que dans les établissements il existe un réseau d'actions culturelles qui travaille depuis 3 ans autour de projets régionaux pédagogiques et artistiques sur le thème art-nature-culture et la relation à notre environnement, basés sur les travaux de l'anthropologue Philippe Descola. Une articulation est peut-être à trouver. Quelques moyens existent dans le cadre d'une convention avec la DRAC.*

*Les membres valident les propositions émises par le groupe de travail.*

## Projet de secteur test agricole de réduction des phytosanitaires, maintien des structures agroécologiques et suivi de la biodiversité

Comme voté par le conseil d'administration en juin 2022, le dossier a été déposé auprès de l'OFB pour intégration dans le dossier LIFE stratégique nature qui sera transmis à l'Europe fin mars pour examen.

L'OFB a demandé aux différents porteurs de projets de solliciter des lettres de soutien auprès de leurs partenaires. L'ARB a sollicité 2 partenaires : le Conseil régional qui a rédigé une lettre, la Chambre régionale d'agriculture qui n'a pas souhaité le faire. Des échanges sont en cours pour voir si les réserves émises peuvent être levées.

### 2.2 Stratégie 2020-2022 de l'ARB : éléments de bilan

#### Information

La 1<sup>ère</sup> stratégie de l'ARB 2020-2022 ne comportait pas d'objectifs chiffrés. Les projets réalisés au cours de ces années ont naturellement été conçus et réalisés pour répondre au mieux aux axes et objectifs stratégiques identifiés.

Pour mémoire cette stratégie s'organisait ainsi :

#### **AXE 1 : Animer le collectif ARB**

Cet axe avait été positionné en 1<sup>er</sup> du fait de la création de l'ARB qui nécessitait de constituer un collectif avec les 22 structures membres.

Principales réalisations : séminaires thématiques annuels avec l'ensemble des membres (gouvernance partagée, agriculture et biodiversité, mobilisation citoyenne), groupes de travail thématiques pérennes ou ponctuels pour coconstruire les projets (Portail, Biodiv'Tour, séminaires...), contribution à la COP régionale à travers des coalitions coanimées avec des membres (végétalisation, zones humides)

#### **AXE 2 : Accompagner les acteurs dans les territoires**

Dès les travaux de préfiguration la nécessité d'accompagner prioritairement les collectivités était apparu comme la priorité pour cette nouvelle Agence, du fait du rôle majeur qui est le leur via les compétences de planification territoriale et la commande publique.

Principales réalisations : journées techniques (techniciens de rivières, « Planter local »), journées thématiques (éclairage urbain, climat, cimetières), appui aux collectivités (avec animation des dispositifs nationaux TEN, SFN, et l'animation sur les milieux aquatiques), conception et animation du Biodiv'Tour destiné aux collectivités (avec 8 visites thématiques proposées au catalogue de lancement)

#### **AXE 3 : Sensibiliser, former et mobiliser**

Agir nécessite à l'évidence d'avoir conscience des enjeux, des interactions permanentes de nos activités avec la nature ainsi que notre dépendance à cette biodiversité dont nous faisons partie au même titre que l'ensemble du vivant.



**Principales réalisations** : conception et organisation des « Rencontres pour la biodiversité » lors de l'inauguration avec conception de l'exposition « La biodiversité et nous » de tous acteurs en région, conception avec les membres du Portail de la biodiversité (centre de ressources régional sur la biodiversité), Mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » avec formats variés (mini conférences, ciné-débat...) et jeux concours « Raconte-moi ta biodiversité » et « Recherche et trouve », conférences « Nature et culture » lors du congrès mondial de la Nature, conception de supports pédagogiques (fascicules et dépliants thématiques...)

#### **AXE 4 : Connaître et observer la biodiversité régionale**

Depuis la création de l'Observatoire fin 2013, son animation est confiée à l'EcoPôle puis l'ARB. Ce volet connaissance est un fondement des travaux de l'ARB puisque cela nourrit le travail d'animation et les argumentaires à travers tous les éléments chiffrés produits.

**Principales réalisations** : réalisation d'un point d'étape des travaux de l'ORB en 2020, publication du 3<sup>ème</sup> état des lieux régional de la biodiversité en 2022, conception de journées pour les professionnels et les étudiants notamment via « Planter local » et la marque « Végétal local », production de nombreux supports de valorisation de la connaissance (indicateurs, panorama annuel...)

Une présentation des principales réalisations sera faite en séance, en précisant les données chiffrées disponibles.

#### **Éléments du bilan 2019-2022 en chiffres :**

- **41** journées, webinaires et événements organisés ou co-organisés (**40** contributions dans le cadre des Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature)
- **9160** participants aux journées techniques, rencontres et webinaires (**2385** participants dans le cadre des SAFN)
- **306** collectivités accompagnées (**35** participants dans le cadre des SAFN)
- **28** collectivités reconnues Territoire Engagé pour la Nature
- **3** séminaires internes

#### **Le Portail de la biodiversité**

- **Plus de 1100** ressources sur le Portail
- **22** publications
- **1** état des lieux régional de la biodiversité
- **23** sorties de l'exposition « La biodiversité et nous »
- **13** formations modulaires en moyenne chaque année
- **27000** visites en **2022** (1<sup>ère</sup> année).

*Il est proposé de réaliser un fascicule présentant ces éléments de bilan des 4 premières années d'existence de l'Agence. Dans ce cas, il est proposé de l'accompagner d'exemples précis pour le rendre concret auprès de lecteurs extérieurs.*

*Il serait intéressant d'avoir un retour externe sur la perception de l'ARB et les attendus vis-à-vis du public ciblé (audit externe).*

## **2.3 Prochaine stratégie 2023-2027**

### **Délibération**

Les travaux de rédaction de la prochaine stratégie pluriannuelle conduits avec le comité technique ont permis de définir son contenu, à partir des composantes suivantes :

- Du fait de la création récente de l'ARB, conserver les axes de la 1<sup>ère</sup> stratégie, identifiés avec les membres sur la base des travaux de préfiguration ;
- Réorganiser les 4 axes pour favoriser la compréhension de la stratégie par les acteurs extérieurs, valorisant d'avantage les axes « d'appui », et en les organisant de manière « logique » ;
  - Axe 1 : Observer la biodiversité régionale et partager sa connaissance



- Axe 2 : Sensibiliser, former et mobiliser sur la biodiversité
  - Axe 3 Accompagner les acteurs dans les territoires et faire émerger des projets
  - Axe 4 Animer le collectif ARB
- Comme décidé par le conseil d'administration, partir sur une stratégie quinquennale 2023-2027 ;
  - Se donner quand c'est possible des objectifs quantitatifs, permettant une évaluation au fur et à mesure des années concernées.

**Les propositions sont les suivantes :**

- apporter les ajustements qui seront nécessaires une fois les réflexions en cours précisées sur :
  - Le projet de zone test agricole
  - L'animation des acteurs économiques
  - Les modalités retenues pour l'accompagnement des futurs CRST
- Préciser les objectifs chiffrés pouvant l'être (travail à conduire avec le CoTech)

La stratégie ainsi définie est jointe en **annexe 3**.

*Rappel sur le projet de zone test agricole, qui fait partie de la stratégie :*

- *En 2022, un groupe de travail dédié avec les membres directement impliqués sur ce projet a constitué un dossier de financement OFB via le Life Stratégique Nature (devenu « Life Biodiv France »)*
- *En Juin 2022, des arbitrages ont eu lieu par l'OFB. Le choix a été fait de retenir le plus de projets ce qui a eu pour conséquence de diminuer de moitié le financement accordé : 600 000 € au lieu de 1 500 000 € demandés sur la période de 7 ans. Un travail de recherche de crédits reste en cours. Le CA a validé le maintien dans ce cadre.*
- *En décembre 2022, la fiche de présentation du projet a été finalisée et transmise à l'OFB pour le dépôt des dossiers fin mars 2023 pour examen par l'Europe qui statuera début 2024.*
- *Des lettres de soutien ont été demandées à deux acteurs importants du fait de la nature du projet : le Conseil régional et la Chambre régionale d'agriculture. Cette dernière n'a pas souhaité répondre favorablement pour deux raisons : l'orientation vers un secteur Natura 2000 était source de grandes tensions liées au zéro phyto, le secteur géographique n'était pas encore défini à ce stade. De nombreux dispositifs existent déjà et la Chambre ne trouvait pas utile d'en ajouter un supplémentaire. Une réunion technique a eu lieu pour préparer la réunion politique du 7 avril. Si la Chambre régionale d'agriculture n'adhère pas au projet, celui-ci semble difficile à mettre en œuvre.*

**La stratégie 2023-2027 de l'ARB est approuvée à l'unanimité.**

*15 voix « pour ».*

### 3. Gestion administrative et juridique

#### 3.1. Rapport d'activités 2022

##### Délibération

Conformément aux statuts de l'Agence, le conseil d'administration délibère sur le rapport d'activité. Le rapport d'activité 2022 a été communiqué avant la tenue du conseil d'administration et a fait l'objet d'une présentation dans ses grandes lignes en séance.

*Le format classique du rapport d'activité convient à tous les membres. Conserver une même structure permet de mieux voir les évolutions les années passant.*

**Le rapport d'activités 2022 de l'ARB est approuvé à l'unanimité.**

*15 voix « pour ».*

### 3.2. Budget 2022

Conformément aux dispositions du CGCT, l'ARB est tenue d'établir, en fin d'exercice, son compte administratif, lequel retranscrit l'exécution du budget prévisionnel et de ses modifications.

Le Payeur régional établit, pour sa part, le compte de gestion comportant le compte de résultat pour l'exercice, ainsi que le bilan.

Le compte administratif doit être en conformité avec le compte de gestion et ces deux comptes doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'établissement.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif, chacun des deux comptes devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

#### 3.2.1. Compte de gestion 2022

Délibération

Le Compte de gestion 2022, établi par le Payeur régional, vous est présenté en **annexe 4** ; il est conforme au Compte administratif 2022 de l'Agence.

**Le compte de gestion 2022 de l'ARB est approuvé à l'unanimité.**

*15 voix « pour ».*

#### 3.2.2. Compte administratif 2022

Délibération

Vous trouverez ci-dessous les tableaux simplifiés du compte administratif 2022 de l'ARB, en investissement et en fonctionnement.

#### Investissement

A - SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
16	EPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000.00 €	0.00 €	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET	44 138.96 €	0.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €	0.00 €	1068	Excédents de fonctionnement	44 138.96 €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 910.48 €	11 310.48 €				
2051	Concessions et droits similaires	32 910.48 €	11 310.48 €				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 654.08 €	9 286.77 €				
2183	Matériel de bureau et informatique	3 020.00 €	3 154.99 €				
2184	Mobilier	4 000.00 €	2 573.88 €				
2188	Autres immobilisations corporelles	2 634.08 €	3 557.90 €				
27	AUTRES IMMOB. FINANCIERES	500.00 €	0.00 €				
275	Dépôts et cautionnements versés	500.00 €	0.00 €				
020	DEPENSES IMPREVUES	2 100.00 €	0.00 €				
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>46 164.56 €</b>	<b>20 597.25 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>44 138.96 €</b>	<b>0.00 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 086.18 €	0.00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00 €	0.00 €	040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00 €	25 078.38 €
				280	Amortissements immob. incorporelles		
				28051	Concessions et droits similaires	20 169.34 €	20 169.34 €
				281	Amortissements immob. corporelles		
				28181	Installations générales, agencem. et aménag. divers	603.05 €	603.05 €
				28183	Matériel de bureau et informatique	4 047.75 €	4 047.75 €
				28184	Mobilier	258.24 €	258.24 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>46 164.56 €</b>	<b>25 078.38 €</b>
001	SOLDE D'EXCECUTION REPORTE	44 138.96 €		001	SOLDE D'EXCECUTION REPORTE		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>90 303.52 €</b>	<b>20 597.25 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>90 303.52 €</b>	<b>25 078.38 €</b>

En 2022, l'ARB a réalisé **20 597,25 €** de dépenses réelles d'investissement contre 46 164,56 € de prévisions.

Les principales dépenses réalisées concernent d'une part le transfert en 1<sup>er</sup> acompte pour le Portail de la biodiversité réalisé en 2022, d'autre part les immobilisations corporelles suivantes : les 6 structures d'affichage pour le jeu concours du Mois de la biodiversité, et le remplacement de 2 ordinateurs (postes « animation territoriale biodiversité » et « observatoire) et l'équipement de tout le personnel en chaises de bureau.

Côté recettes d'investissement, l'ARB a intégré 44 138,96 € d'excédents de fonctionnement pour compenser le solde négatif de 2021. Cumulées aux opérations d'ordre, et du fait d'opérations d'ordre de transfert entre sections, les recettes s'élèvent ainsi à **69 217,34 €**.

De ce fait, la section d'investissement parvient à un résultat de 48 620,09 € pour l'exercice 2022. En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2021 d'un montant de – **44 138,96 €**, la section d'investissement dégage ainsi un excédent de **4 481,13 €** à la clôture de l'exercice 2022.

## Fonctionnement

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES			
OPERATIONS REELLES							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>489 073.04 €</b>	<b>310 705.07 €</b>	<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	- €	- €
60611	Eau et assainissement	400.00 €	322.10 €	6419	Remboursements sur rémunération	- €	0.00 €
60612	Énergie - électricité	10 000.00 €	10 872.41 €	6459	Rembrsmnt charges SS et prévoyance	0.00 €	0.00 €
60613	Chauffage urbain	2 500.00 €	4 077.72 €				
60622	Carburants	1 000.00 €	1 072.87 €	<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>689 000.00 €</b>	<b>641 440.56 €</b>
60632	Fournitures petits équipements	1 000.00 €	1 676.26 €	74718	Autres	391 500.00 €	345 768.22 €
6064	Fournitures administratives	2 000.00 €	1 396.65 €	7472	Régions	265 000.00 €	265 000.00 €
6132	Locations immobilières	121 500.00 €	124 782.66 €	7478	Autres organismes	32 500.00 €	30 672.34 €
6135	Locations mobilières	3 800.00 €	4 299.72 €				
614	Charges locatives et de copropriété	5 500.00 €	5 200.00 €				
6156	Maintenance	13 300.00 €	19 745.72 €	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>108 200.00 €</b>	<b>112 544.93 €</b>
6161	Assurances mutirisques	2 200.00 €	2 025.82 €	752	Revenus des immeubles	108 190.00 €	111 680.50 €
6168	Autres primes d'assurances	900.00 €	1 424.48 €	7588	Autres produits divers de gestion courante	10.00 €	864.43 €
6184	Versements à des organismes de formation	8 300.00 €	487.50 €				
6185	Frais de colloques et séminaires	- €	1 444.66 €				
6188	Autres frais divers	7 080.00 €	10 867.74 €	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS</b>	- €	- €
6228	Divers	177 201.04 €	0.00 €				
6236	Catalogues, imprimés et publications	41 700.00 €	32 279.75 €				
6238	Divers - Publications, relations publiques	1 200.00 €	557.50 €				
6251	Voyages déplacements et missions	2 000.00 €	1 247.48 €				
6256	Missions	9 500.00 €	10 211.00 €				
6257	Réceptions	5 000.00 €	2 583.56 €				
6261	Frais d'affranchissement	3 500.00 €	4 751.48 €				
6262	Frais de télécommunication	6 200.00 €	6 271.40 €				
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 700.00 €	4 297.21 €				
6288	Autres services extérieurs	23 592.00 €	26 385.38 €				
63512	Taxe foncière	17 000.00 €	16 400.00 €				
63513	Taxe d'habitation	17 000.00 €	16 024.00 €				
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>459 450.00 €</b>	<b>414 429.97 €</b>				
6218	Autre personnel extérieur	59 000.00 €	0.00 €				
6332	Cotisations versées au FNAL	300.00 €	236.00 €				
6336	Cotisations CNFPT et Centres de Gestion	5 000.00 €	4 918.84 €				
64111	Rémunération principale personnel titulaire	105 000.00 €	92 326.94 €				
64112	NBI, SFT et indemnités de résidence	1 200.00 €	1 054.92 €				
64118	Autres indemnités (titulaires)	55 000.00 €	29 625.48 €				
64131	Rémunérations personnel contractuel	120 000.00 €	122 452.90 €				
64138	Autres indemnités (contractuels)	5 150.00 €	50 629.12 €				
6451	Cotisations URSSAF	60 000.00 €	60 537.92 €				
6453	Cotisations caisses de retraite	35 000.00 €	33 594.76 €				
6454	Cotisations aux ASSEDIC	5 000.00 €	4 344.00 €				
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000.00 €	11 858.09 €				
6456	Versement au FNC du SFT	100.00 €	758.00 €				
6475	Médecine du travail, pharmacie	200.00 €	0.00 €				
6488	Autres charges de personnel	1 500.00 €	2 093.00 €				
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>10.00 €</b>	<b>1.38 €</b>				
65888	Autres charges de gestion courante	10.00 €	1.38 €				
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>57 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>				
022	Dépenses imprévues	57 200.00 €	0.00 €				
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 005 733.04 €</b>	<b>725 136.42 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>797 200.00 €</b>	<b>753 985.49 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
<b>023</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 086.18 €</b>		<b>042</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		<b>11 507.50 €</b>
<b>042</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>25 078.38 €</b>	<b>25 078.38 €</b>	77	Produits exceptionnels	- €	
68	Dotations aux amortissements et			773	Mandats annulé	11 310.48 €	11 310.48 €
6811	Dotations amortissements immob.	25 078.38 €	25 078.38 €	777	Quote-part des subventions		197.02 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>46 164.56 €</b>	<b>25 078.38 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>11 310.48 €</b>	<b>11 507.50 €</b>
<b>002</b>	<b>SOLDE D'EXCECUTION REPORTE</b>			<b>002</b>	<b>SOLDE D'EXCECUTION REPORTE</b>	<b>243 387.12 €</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 051 897.60 €</b>	<b>750 214.80 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 051 897.60 €</b>	<b>765 492.99 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à **725 136,42 €** contre 1 005 733,04 € de prévisions.

Avec les opérations d'ordre, le total cumulé des dépenses de fonctionnement s'élève à **750 214,80 €**.

Côté recettes de fonctionnement, l'ARB a réalisé **753 985,49 €** de recettes réelles pour 797 200 € de prévisions. La différence est liée à un retard de versement de la subvention de l'OSB pour la Lif ARTISAN. Cumulées aux opérations d'ordre, les recettes s'élèvent ainsi à **765 492,99 €**.

De ce fait, la section de fonctionnement dégage un résultat de **15 278,19 €**. En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2021 d'un montant de **243 387,12 €**, la section de fonctionnement dégage ainsi un excédent cumulé de **258 665,31 €** à la clôture de l'exercice 2022.

Par ailleurs, conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et de l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Vous trouverez en **annexe 5** le tableau des effectifs au 31/12/2022.

**Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2022 de l'ARB Centre-Val de Loire tel que présenté ci-dessus et d'adopter le tableau des effectifs.**

**Le compte administratif 2022 de l'ARB Centre-Val de Loire tel que présenté ci-dessus et le tableau des effectifs sont adoptés à l'unanimité.**

*15 voix « pour ».*

### 3.2.3. Affectation du résultat 2022

#### Délibération

Compte-tenu du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022, les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

Résultats ARB 2022	
<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses (a)	750 214,80 €
Recettes (b)	765 492,99 €
Résultat de fonctionnement (c) = (b-a)	15 278,19 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	243 387,12 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	<b>258 665,31 €</b>
<b>Investissement :</b>	
Dépenses (a)	20 597,25 €
Recettes (b)	69 217,34 €
Résultat d'investissement (c) = (b-a)	48 620,09 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	- 44 138,96 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	<b>4 481,13 €</b>
<b>Résultat 2022 :</b>	
Excédent de fonctionnement	15 278,19 €
Excédent d'investissement	48 620,09 €
Solde global de clôture	<b>63 898,28 €</b>

**Il vous est proposé :**

- De constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2022 à hauteur de 15 278,19 €, soit un résultat cumulé de 258 665,31 € ;
- De constater le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2022 à hauteur de 48 620,09 €, soit un résultat cumulé de 4 481,13 € ;

- D'affecter le résultat de fonctionnement au financement de la section de fonctionnement du BP 2023 (compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ») ;
- D'affecter le résultat d'investissement au financement de la section d'investissement du BP 2023 (compte 001 « excédents d'investissement reportés ») pour 4 481,13 € ;

**L'affectation du résultat 2022 est approuvée à l'unanimité.**

*15 voix « pour ».*

### **3.3 Budget Primitif 2023**

#### **Délibération**

Le projet de BP 2023 a été élaboré à partir des actions prévues par la feuille de route annuelle. Il vous est communiqué en **annexe 6** sous forme d'un tableau simplifié afin d'en faciliter la lecture.

A noter que le résultat 2022 de l'ARB est intégré dans ce budget primitif.

Le BP 2023 est de **925 287,04 €** en fonctionnement et **35 644,93 €** en investissement.

Il a été construit sur la base des éléments suivants :

- La directrice étant désormais contractuelle de l'ARB, son salaire est directement pris en charge par l'ARB ;
- Le salaire de la responsable administrative et financière, mise à disposition par la Région, a été considéré comme devant être remboursé (la Région se questionnant pour modifier la convention de mise à disposition gratuite 2022-2024) ;
- Les salaires de l'équipe comportent également le remplacement du congé maternité de Laetitia Roger-Perrier ;
- Les sous-locations de locaux aux associations hébergées sont prises en compte jusqu'au 5 juin prochain, date de fin du bail en cours suite à notre résiliation. Cela occasionne un remboursement pour les loyers et charges correspondants ;
- Les loyers suivants tiennent compte du bail en cours de signature pour les locaux avenue des Droits de l'Homme.

#### **3.2.1. Section de fonctionnement**

**Les dépenses de fonctionnement prévues sont de 925 287,04 €** avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :

- Charges de personnel – titulaires, contractuels, remboursement Région mise à disposition, remplacement congé maternité (555 350 €) ;
- Dépenses liées à l'hébergement mutualisé (131 000 €) ;
- Appui à la préparation et l'animation de séminaire : solde « Mobilisation citoyenne en 2023, et 1<sup>er</sup> acompte prochain séminaire interne 2024 (20 000 €) ;
- Publications, impressions (27 000 €) : modulaire, rapport d'activité, mois de la biodiversité, impression plaquettes et dépliants (dont végétalisation et zones humides), copieur, photos ;
- Frais de déplacement et dédommagements intervenants (3 000 €) ;
- Locations de salles et frais pour journées techniques (5 000 €) ;
- Dépenses courantes pour fonctionnement de l'Agence (39 000 €) : location véhicules de service, carburant, fournitures, maintenance informatique, hébergement site internet, téléphonie, copieur, affranchissements, cotisations CDG45-RARE-GIP Récia, prix jeu concours, outil presse... ;
- Frais de formation : (10 000 €)
- Dépenses imprévues (59 200 €) et divers (45 000 €)
- Dotations aux amortissements (31 200 €).

Seront chiffrées quelques prestations complémentaires dans la perspective du vote du BS lors du conseil d'administration du 14 juin prochain.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- Conseil régional pour 265 000 € (dotation statutaire) ;
- Office français de la biodiversité pour 300 000 € (dotation statutaire) ;
- OFB – Life ARTISAN (23 691 €)
- Agence de l'eau Loire Bretagne pour le poste « milieux aquatiques » pour 32 500 € ;
- Associations hébergées pour 37 300 € (loyers et charges).

### 3.2.2. Section d'investissement

**Les dépenses d'investissement prévues sont de 35 644,93 €** avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :

- Dépôts et cautionnements perçus/versés (14 800 €) ;
- Licences informatiques (1 300 €) ;
- Remplacement 2 ordinateurs, appareil photo (3 000 €) ;
- Mobilier emménagement nouveaux locaux (13 900 €) ;
- Dépenses d'investissement imprévues (2 600 €).

Les recettes d'investissement proviennent des opérations d'ordre liées aux amortissements ainsi que du solde d'exécution reporté 2022 (4 481,13 €).

### 3.2.3. Tableau des effectifs

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Vous trouverez en **annexe 7** le tableau des effectifs de l'ARB au 31/12/2022.

**Il vous est proposé d'approuver le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus et en annexe, et d'adopter le tableau des effectifs de l'ARB.**

**Le budget primitif 2023 de l'ARB et le tableau des effectifs sont approuvés à l'unanimité.**

*15 voix « pour ».*

### **3.3 Titres restaurant**

**La proposition d'attribution de titres restaurants** au personnel selon les modalités ci-dessous est soumise à l'avis du Conseil d'administration (en remplacement de l'adhésion à Plurélya interrompue).

- Valeur du titre : 8 €
- Prise en charge : 60% ARB – 40% agent
- Pas de cotisations sociales à ce niveau d'intervention
- Coût annuel pour ARB : 7 718 €

**L'attribution de titres restaurants au personnel de l'ARB est approuvé à l'unanimité.**

*15 voix « pour ».*

## **4. Questions diverses**

### **Dates prochaines réunions du conseil d'administration**

- **14 juin journée** avec visite d'un site de l'ONF
- **23 novembre** à 14h



**Dates prochaines réunions du comité technique**

- 11 mai 9h30
- 28 septembre 9h30
- 7 décembre 9h30

**Agenda 2023 du collectif ARB élargi (rencontres techniques / élus / grand public) :**

- 23 mars : CEREMA - intervention SFN par l'ARB à la journée « biodiversité et sobriété foncière » Blois (41)
- **24 mars : ARB - journée des techniciens de rivières et des gestionnaires**, sur le bassin versant du Loing (45), à Montargis et Chalette-sur-Loing, accueil par l'EPAGE du Loing
- 30-31 mars : FML - Formation « Animer autour de la vannerie sauvage »
- **3 avril : ARB - webinaire pour les collectivités TEN** sur la charte des espèces exotiques envahissantes (EEE) avec le Cen Centre Val de Loire
- **18 avril : ARB - webinaire pour les collectivités TEN** sur le fonds vert avec la DREAL
- Mai : FNE - projet webinaire Eau
- 12 mai : ORB - 2ème journée inter pôles
- **16 mai : ARB - webinaire pour les collectivités TEN** sur les services civiques en lien avec Familles Rurales CVL et FNE CVL
- 16 mai : FNE - webinaire sur les différentes commissions de travail environnementales
- 23 mai : FNE - journée technique Eau Climat Biodiversité (ECB) à Parçay-Meslay (37), avec stand ARB
- 23 mai : Cen - atelier de formation sur la gestion des milieux naturels (papillons)
- **25 mai : ARB - remise des diplômes des nouveaux lauréats TEN** lors d'une visite inspirante sur la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (37)
- **15 mai au 15 juin : ARB - Mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! »** (y compris Semaine des rivières du 4 au 11 juin)
- Juin : Cen - journée des partenaires sur le plan quinquennal du Conservatoire
- 1-2 juin : URCPPIE - Formation « Ecologie des abeilles »
- 3 juin : CC Grand Chambord - événement grand public dans le cadre de l'ABC
- 3-4 juillet : Fédération Cen - Rencontres des acteurs zone humides du bassin de la Loire
- **4 juillet : ARB - webinaire pour les collectivités TEN** sur le dispositif Nature 2050 avec la CDC Biodiversité
- **Septembre : ARB - webinaire de présentation du dispositif TEN**
- Septembre : URCPPIE - Colloque sur les déchets plastiques
- 12 ou 14 septembre : Cen - atelier démonstration technique
- 20 au 24 septembre : Orléans - Festival de Loire
- 28-29 septembre : Fédération Cen et Zone atelier Loire - rencontre chercheurs / gestionnaires du bassin de la Loire « Comment renforcer la coopération et la construction de projets communs » à Bourges
- **Automne : ARB - projet de journée technique sur la renaturation**
- Automne : URCPPIE - Colloque sur la végétalisation des cours d'école dans le Cher
- Octobre : FML - Agissons pour une Loire propre
- 11-12-13 octobre : URCPPIE - Formation « Ecologie et étude des micromammifères »
- 12-13 octobre : FNE - Formation sur les micromammifères
- 13/10 : FNE - Journée technique Trames verte bleue noire
- Novembre : FNE - projet webinaire Eau
- 27-28 novembre : FNE - Formation « L'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols »
- 1-2 décembre : GRAINE - Rencontres régionales sur les outils pédagogiques
- 4-5 décembre : FNE - Formation « le changement climatique en Centre Val de Loire : enjeux et adaptation »
- 4 au 7 décembre : AFES - Journée mondiale des sols à Orléans